Informations de base

2023/2670(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la nouvelle stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants (BIK+) **Subject** 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.30.16 Ethique de l'information 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture et éducation	VERHEYEN Sabine (EPP)	25/01/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive FRANKOWSKI Tomasz (EPP) SMERIGLIO Massimiliano (S&D) FARRENG Laurence (Renew) RIBA I GINER Diana (Greens/EFA) KRUK Elżbieta (ECR) ANDERSON Christine (ID) KIZILYÜREK Niyazi (The Left)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Éducation, jeunesse, sport et culture	SCHINAS Margaritis

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/10/2023	Décision du Parlement	T9-0358/2023	Résumé

05/10/2023	Résultat du vote au parlement		
05/10/2023	Débat en plénière		
05/10/2023	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2670(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p1 Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/9/11838

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0386/2023	25/09/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0358/2023	05/10/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2024)12	19/02/2024	

Résolution sur la nouvelle stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants (BIK+)

2023/2670(RSP) - 05/10/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la nouvelle stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants (BIK+).

Pour rappel, la nouvelle stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants (BIK+), s'articule autour de trois piliers:

- des expériences numériques sûres qui visent à protéger les enfants des contenus en ligne préjudiciables et illégaux;

- l'autonomisation ou la culture numérique, afin que les enfants puissent faire des choix éclairés;

- la promotion de la participation active qui permet aux enfants d'avoir leur mot à dire sur les contenus en ligne.

Tout d'abord, le Parlement a salué et approuvé la nouvelle stratégie européenne de la Commission pour un meilleur internet pour les enfants (BIK+) et demandé une nouvelle fois à l'Union **d'intensifier son action pour préserver la sécurité des enfants en ligne**, sensibiliser et empêcher les abus sexuels commis contre des enfants, y compris la sollicitation d'enfants en ligne (pédopiégeage en ligne).

La résolution a demandé à l'UE et aux États membres **d'investir davantage dans l'éducation et la formation** afin de garantir la culture numérique, y compris la protection contre le harcèlement entre pairs et la cyberintimidation à l'école et en dehors, pour les enfants de différents groupes d'âge, tout en tenant compte des nouveaux développements technologiques, tels que le métavers.

En outre, les États membres devraient allouer toutes les ressources nécessaires pour renforcer les capacités des lignes téléphoniques d'urgence, des services d'assistance et des centres pour un internet plus sûr, et pour développer et mettre en œuvre des campagnes de prévention et de sensibilisation significatives dans leurs écoles.

Le Parlement a pris note de la création d'une **norme européenne sur la vérification de l'âge** en ligne d'ici 2024 et de la récente mise en place du groupe spécial sur le code de conduite de l'UE sur la conception adaptée à l'âge. Il a souligné l'importance d'élaborer le code en temps opportun, en veillant à ce qu'il soit pleinement aligné sur la directive sur les services de médias audiovisuels et le règlement général sur la protection des données.

Le Parlement a invité la Commission à :

- élaborer, en coordination avec l'espace européen de l'éducation, une **stratégie européenne de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement dans les écoles**, en fixant un ensemble de mesures visant à améliorer la collecte de données et à proposer les solutions nécessaires en coopération avec les États membres;

- veiller à ce que la stratégie BIK+ soit cohérente avec d'autres priorités et propositions législatives, à ce que les informations soient présentées aux enfants dans un langage adapté, à ce que les enfants de tous âges soient associés au processus de suivi et à la mise en œuvre effective de la stratégie, et à ce qu'un suivi adéquat soit assuré pour comparer les bonnes pratiques et les résultats dans tous les États membres.

Enfin, la Commission et les États membres sont invités à :

- investir davantage dans la fourniture d'un soutien aux enfants victimes de maltraitance ou de sollicitation en ligne, notamment le signalement public anonyme, ainsi que les services psychosociaux et de santé mentale pour les victimes et leurs familles;

- former les professionnels et les fonctionnaires, y compris les autorités chargées de l'application de la loi, qui traitent des affaires impliquant des enfants, en fonction de leurs besoins spécifiques.